LISTE DES DIPLÔMES PERMETTANT L'INSCRIPTION À LA SPECIALITÉ « MÉTIERS DE LA PIERRE » DE BREVET PROFESSIONNEL APRÈS DEUX ANNÉES D'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE

Les diplômes de niveau V des spécialités suivantes :

- CAP MARBRIER DU BÂTIMENT ET DE LA DÉCORATION
- CAP TAILLEUR DE PIERRE
- CAP TAILLEUR DE PIERRE- MARBRIER DU BÂTIMENT ET DE LA DÉCORATION (dernière session 2014)
- CAP GRAVEUR SUR PIERRE (dernière session 2016)

Les titres et diplômes du même secteur professionnel de niveau V ou de niveau supérieur, inscrits dans le répertoire national des certifications professionnelles